

Déclaration liminaire du SE-Unsa

Ca y est, nous y sommes,... en 2020.

Depuis le 1er janvier, la suppression de l'examen des mutations et des autres actes de mobilité en commission administrative paritaire (CAP) est effective. Cela s'accompagne de la suppression des groupes de travail relatifs aux opérations du mouvement dans les départements, là où nous faisons, comme vous le disiez, de la dentelle. L'an prochain, sera enlevé tout ce qui est avancé donc cet ordre du jour de la CAPD d'aujourd'hui ne sera plus.

D'autres gouvernements avaient essayé auparavant sans grande réussite mais lui y est arrivé, sans, reconnaissons-le qu'il y ait une réaction à la hauteur.

Ce gouvernement a souhaité isoler le collègue, le maintenir dans un individualisme. Pourtant, nous, représentants du SE-Unsa, nous continuerons de l'aider, de l'informer, de l'accompagner, d'échanger avec lui et de développer la dimension collective de notre profession. Peut-être cela se fera-t-il différemment mais ce sera fait car nos convictions, nos idées ne changent pas. La forme va devoir évoluer mais pas le fond.

Cet isolement voulu par notre ministère va aussi toucher l'administration. Fini le temps où des collègues, furieux de leur affectation, déversaient leur colère sur nous. Fini le temps où nous pouvions expliquer une règle travaillée collectivement, où nous louions la quasi transparence des décisions prises.

Un travail important, en amont, était réalisé : groupes de travail, échanges téléphoniques,... et permettait de régler, toujours en amont, les problèmes avant qu'ils ne s'amplifient. Bien sûr, certains d'entre nous étaient qualifiés parfois de pénibles, de pinailleurs mais, dans un respect total, nous fournissions un travail collectif de qualité, faisant vivre l'"intelligence collective" chère à notre projet académique.

Dorénavant, en urgence, nous traiterons des situations, parfois en commission le jour même, parfois plusieurs mois plus tard avec les recours, parfois

juridiquement....Un progrès assurément...

Certains croient ou peuvent croire qu'il est suffisant que les enseignants soient représentés par leur hiérarchie, qui ne vit pas le quotidien des enseignants ou l'a vécu dans un contexte et une époque différente. Nous pensions que le meilleur moyen pour cela était une élection mais visiblement, ce n'est pas assez légitime.

Depuis quelques temps, nous vous alertons sur le malaise de la profession, sur la défiance existante, sur ce lien nécessaire et portant distendu avec notre administration. Parions que ce nouveau mode de fonctionnement n'améliorera en rien la situation actuelle et risque fort de la détériorer encore et encore.

Pour finir, permettez-nous de redire la fin de notre déclaration faite lors de la CAPD du 14 juin dernier :

Au dernier groupe de travail, Madame la Directrice Académique, vous nous avez dit qu'il était normal que les choses évoluent. C'est inéluctable car rien n'est éternel. Néanmoins, les enseignants aimeraient bien que les évolutions amènent une amélioration, cela s'appelle le progrès. On peut comprendre que l'intérêt du ministère ne va pas toujours dans le sens des personnels, néanmoins, il serait normal qu'une convergence fasse partie des objectifs. Au lieu de cela, notre gouvernement a pour objectif de restreindre le champ d'action des représentants du personnels. Il oublie vite que souvent, le représentant syndical joue le rôle de paratonnerre. Est-il donc sourd au tonnerre qui gronde, souvent annonciateur d'un gros orage ?